

Chez TUI, voyagez avec le sourire !

Afin d'organiser au mieux votre séjour, nous vous invitons à respecter les directives de votre lieu de vacances et de vous mettre en conformité avec les mesures suivantes :



ÉTATS-UNIS

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES*

• **Passeport biométrique valide** couvrant la totalité du séjour programmé et billet aller-retour. Toutefois pour éviter toute complication, il est conseillé, à titre de précaution, de disposer d'un passeport présentant une **validité d'au moins 6 mois** à la date prévue pour son départ des États-Unis.

• **ESTA (exemption de visa VWP) ou visa obligatoire en transit comme en un séjour touristique** de 90 jours maximum sur le territoire américain.

La demande d'ESTA se fait obligatoirement par [Internet](#) (21USD à ce jour) avant le voyage **au moins 72 heures avant le départ**. Elle est valable 2 ans à compter de la date de délivrance, mais doit être renouvelée en cas de changement de situation (nom, prénom, sexe, nationalité, passeport, réponses différentes aux questions posées, etc.), ou si la date de validité du passeport est inférieure à ce délai de 2 ans. Pour tout nouveau voyage pendant la période de validité de l'autorisation, il conviendra de mettre à jour via Internet certaines informations (numéro de vol et adresse de destination) dans son dossier ESTA et bien évidemment de voyager avec le passeport déclaré sur le formulaire ESTA.

Le formulaire ESTA devra être imprimé, avec la mention « autorisation accordée » et présenté à l'enregistrement.

⚠ Cas d'exclusion du VWP de certaines catégories de voyageurs :

-Les voyageurs qui se sont rendus à Cuba depuis le 12 janvier 2021 ou qui désirent y voyager avant un séjour aux États-Unis.

-Les voyageurs qui se sont rendus en Iran, Irak, Syrie, Libye, Somalie, Yémen ou au Soudan depuis le 1er mars 2011.

Ils ne peuvent pas bénéficier du régime de l'ESTA et doivent obligatoirement faire une demande de visa auprès d'un consulat américain avant d'entreprendre un voyage aux États-Unis.

⚠ Compte tenu des délais de délivrance, il est recommandé d'anticiper ces démarches qui peuvent prendre plusieurs semaines. Ces personnes doivent solliciter un visa B1/B2 valable, selon les cas, plusieurs années auprès des autorités diplomatiques et consulaires américaines.

⚠ Billets d'avion + l'Est + passeport doivent tous être au même nom (nom de jeune fille pour les femmes mariées).

⚠ En cas de passage terrestre du Canada vers les États-Unis d'Amérique, il est obligatoire de présenter l'ESTA (le formulaire I94W n'est plus accepté). Des frais de 6 \$ US sont également dus.

⚠ En cas de passage terrestre des États-Unis vers le Mexique, de même que pour l'entrée par voie aérienne, un formulaire migratoire doit être rempli et présenté aux services migratoires lors du passage de la frontière terrestre. Le formulaire migratoire permettant de passer les postes-frontières avec les États-Unis (Basse-Californie, Sonora, Chihuahua, Coahuila, Nuevo León et Tamaulipas) peut aussi être obtenu en ligne et donne lieu au paiement d'une taxe d'un montant actuel de 575 pesos mexicains.

• Il est vivement recommandé de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux (chirurgie, hospitalisation, etc.) et de rapatriement sanitaire, au risque de ne pas avoir accès aux soins, y compris en cas d'urgence vitale.

• Les mineurs voyageant seuls, avec un seul de leurs parents ou avec une personne ne disposant pas de l'autorité parentale doivent être munis d'une autorisation de sortie de territoire.

• Nous vous recommandons de vous munir d'une copie papier recto-verso de vos certificats et formulaires ou de numériser ceux-ci sur votre propre adresse électronique.



Chez TUI, voyagez avec le sourire !

Afin d'organiser au mieux votre séjour, nous vous invitons à respecter les directives de votre lieu de vacances et de vous mettre en conformité avec les mesures suivantes :

FORMALITÉS SANITAIRES

Vaccination et/ou traitements conseillés :

- Être à jour dans ses vaccinations habituelles (DTP et ROR).
- Anti-moustique recommandé.

FORMALITÉS COVID

Depuis le 12 mai 2023, il n'est plus nécessaire de présenter un certificat Covid à l'arrivée aux frontières américaines. Aucun test de dépistage n'est exigé pour les voyageurs non-vaccinés.

*Toutes ces informations sont valables pour les ressortissants français et sont données à titre indicatif, elles peuvent évoluer sans préavis. Informations valables pour des vols directs de/vers la France. En cas de transit certains pays peuvent demander des formalités supplémentaires. Si votre voyage inclut plusieurs destinations merci de vous référer aux formalités de chacune d'entre elle. Compte-tenu de l'évolution rapide de la situation administrative et sanitaire dans certains pays, nous vous recommandons de consulter le site du Ministère des Affaires Étrangères jusqu'au jour de votre départ.
Date de la dernière mise à jour : 19/05/2023. TUI France IM 093120002 - RCS Nanterre 331 089 474. Crédit photo : Gettyimages.

